

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR16.26PR**

**concernant**

- **une demande de crédit d'investissement de Fr. 32'240'000.- pour les travaux d'aménagements routiers, de mobilité douce et d'infrastructures entre l'avenue des Découvertes et la rue Roger-de-Guimps, soit entre les km 900 et 1'900 de l'avenue des Trois-Lacs,**
  - **l'adoption du projet en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou),**
  - **la mise en œuvre des mesures PGEE pour la gestion des eaux de surface du secteur « Buron Est », « Sur Teile Ouest » et « Les Isles »,**
  - **l'adoption des réponses aux oppositions du projet soumis à l'enquête publique,**
  - **ainsi qu'une demande de crédit d'étude pour le développement des secteurs centre et ouest, entre la rue de Roger-de-Guimps et la route de Sainte-Croix.**
- 

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 4 et 12 octobre 2016.

Elle était composée de Mesdames Anne GILLARDIN GRAF, Harmony PILLADO, Fanny SPICHIGER, de Messieurs Daniel COCHAND (remplaçant de M. Johann GILLIERON), Roger GYGAX, Giancarlo VALCESCHINI et de la soussignée, désignée rapportrice.

La délégation municipale, présente lors de la première des deux séances, était composée de M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD, de M. le Municipal Marc-André BURKHARD, de M. Sandro ROSSELET, chef STE, de M. Sacha MEI et de Mme Brenda TUOSTO, chargés de projet. La Commission les remercie pour l'exposé imagé présenté, pour les explications données, pour les documents supplémentaires requis, ainsi que pour la mise à disposition du rapport « AGGLOY- concept TIM actualisé - nov.2015 » qui a permis à la Commission de mieux comprendre l'évolution et l'intégration de la route de contournement depuis le verdict du scrutin populaire de fin nov. 2012 .

### **Préambule**

Il y a juste 20 ans - en décembre 1996, le Conseil communal d'Yverdon adoptait le plan d'affectation « Collectrice Sud » comprenant notamment le tracé d'un aménagement routier dont un tronçon devait relier le lieu-dit « Les Petits-Champs » (aujourd'hui « av.des Sciences ») à la rue Roger-de-Guimps, tronçon qui - deux décennies et une votation populaire plus tard - occupe Municipalité et Conseil communal en cette fin d'année 2016. Rappelons que les oppositions à ce tracé qui se firent jour au tournant des années 2000 furent successivement rejetées par le Conseil communal, par les instances administratives et judiciaires cantonales, et finalement - en 2003 - par le Tribunal fédéral. C'est ce qui a permis à l'Etat de Vaud le 19 août 2011 de ratifier le tracé réservé d'un « périphérique sud » de la ville d'Yverdon-les-Bains, dans ses tronçons allant du Parc technologique à la Chaussée de Treycovagnes. Ebauché en 2013 par l'aménagement - sommaire - d'une voie de circulation permettant d'arriver au tout neuf Centre sportif des Isles, le tronçon Sud qui nous occupe aujourd'hui a également pris place depuis 10 ans dans les versions successives des plans dessinés par le projet d'agglomération AGGLOY.

### **Evolution du projet**

Durant ses travaux, la Commission a pu mesurer l'importante évolution qu'a connu le projet, en vertu

---

- de la démographie en constante hausse de la ville,
- de l'augmentation générale du trafic notamment dans une cité renforçant sans cesse sa vocation de capitale régionale d'une contrée majoritairement rurale, renforcement en matière économique, commerciale, résidentielle, institutionnelle ou de formation,
- de la saturation progressive d'axes transversaux Sud Est/Ouest (rte de Lausanne-Avenue des Bains / rte de Ste-Croix-Avenue de Grandson)
- de la place qu'on entend progressivement attribuer à la mobilité douce,
- de la volonté clairement exprimée de décharger du trafic de transit certaines voies de circulation du centre ville.

Elle a constaté que le rôle de « route de contournement à 50 km/h au sud-ouest de la ville » a progressivement changé de dimension tout en gardant son AOC (!) pour des questions de communication... Distributrice, régulatrice, multimodale, elle est devenue une « pénétrante d'agglomération » comprise dans le projet AGGLOY, pénétrante qui devra obligatoirement s'inscrire dans le futur plan des circulations appelé à recouvrir l'ensemble du territoire communal.

### **Démarche transversale, coordination entre services**

La Commission se réjouit par ailleurs que la Municipalité ait conduit une démarche transversale impliquant les divers services communaux, privilégiant ainsi une réalisation prospective que ce soit en matière de développement de quartiers, de mobilité, de sécurité publique, d'infrastructures ou encore d'aspects urbains et paysagers relevant du bien-être de la population.

Exigeants, les objectifs du projet présenté et le crédit demandé permettent en outre:

- de soulager d'autres rues situées du centre ville de la vocation de « routes de traversée pour convois exceptionnels »: la trémie qui passera sous la voie de chemin de fer sera dimensionnée (hauteur et largeur) de telle manière qu'elle permette – en plus des chaussées et des pistes cyclables - le passage de convois exceptionnels, convois que la route de contournement (larg.14,85 m hors trémie) pourra également accueillir sur toute sa longueur (*N.B. la Commission salue ce choix, comme elle approuve les passages sous-voies de pistes cyclables et piétonnières bien dimensionnées*).
- de réaliser une place de détente et de jeux au sud du quartier Pierre de Savoie ;
- d'arboriser les abords du secteur Sud de la roue de contournement ;
- de participer à la gestion des eaux de surface en poursuivant la réalisation d'une noue entre le chemin des Roseyres et le giratoire de Graveline. (*N.B. la Municipalité a précisé à la Commission que ce n'est pas la route qui demande la réalisation de la noue, mais l'absence de perméabilité du sol à cet endroit*).

### **Sécurisation des rues attenantes**

Parallèlement au présent préavis qui donne déjà des pistes sur ce qui est prévu sur la rue de Graveline, le débouché de cette rue sur celle du Valentin et le carrefour Midi-Valentin, les conseillers communaux ont sur leur table de travail le préavis demandant un crédit d'études pour lancer un nouveau plan directeur des circulations. Le traitement des rues perpendiculaires de la route de contournement devrait y être abordé par la requalification et la modération de la circulation dans ces quartiers d'habitation. L'accord intervenu entre la Commune d'Yverdon et le propriétaire Freymond (parcelle 3039) devrait notamment aboutir à la réalisation d'un plan de quartier d'habitation améliorant la configuration de ce tronçon de la rue de Graveline.

### **Modération du trafic sur l'avenue Kiener**

Si la requalification de l'avenue Kiener doit intervenir de pair avec la réalisation du plan de quartier « Aux Parties » - avec le projet d'en faire une zone de trafic modéré – un aménagement provisoire sera mis en place dans l'intervalle séparant la réalisation de l'ouverture du tronçon Sud et celle du tronçon Centre de la route de contournement. La sécurisation des piétons et des cyclistes sera mise en place par la

réalisation d'un cheminement de mobilité douce côté Plaine de l'Orbe. Sur l'avenue Kiener elle-même, des plateaux surélevés diminueront l'allure des véhicules alors que plusieurs passages piétons seront marqués sur dite avenue.

### **Position du Canton et subventionnement**

Suite à l'examen préalable des services cantonaux effectué de juillet à novembre 2015, l'Etat de Vaud a préavisé positivement sur ce projet, notamment au niveau du respect des valeurs-limites des immissions sonores, estimant ces valeurs respectées grâce à un revêtement phonoabsorbant, précisant par ailleurs que la planification de l'étude « Bruit » ne s'applique pas aux routes existantes, notamment quand elles ont leur reconnaît comme à celle-ci un caractère supérieur dans le réseau hiérarchique de l'agglomération. Le concept TIM d'AGGLOY – dans lequel est inscrite la route de contournement - a lui aussi été validé en nov.2015, le Canton identifiant cette route comme une pénétrante d'agglomération. De plus, répondant aux attentes du Canton sur de nombreux points (par ex.densification des centres urbains, mobilité douce et multimodale, réseau cantonal des convois exceptionnels, implantation d'équipements publics, etc), le projet global de la route de contournement a de fortes chances d'être subventionné par l'Etat de Vaud, alors que la Confédération devrait en faire de même vu les mesures conformes prises en matière de trafic d'agglomération.

### **Enquête publique, observations et remarques**

Mis à l'enquête publique du 30 janvier au 28 février 2016, le projet du secteur Sud de la route de contournement a provoqué trois observations et neuf oppositions. Les réponses municipales aux trois observations figurent aux pages 9, 10, 11 et 12 du préavis municipal.

### **Traitement des oppositions**

Les oppositions ont été traitées en avril-mai-juin 2016 par la Municipalité. Elles ont donné lieu à 9 séances de conciliation. A l'issue de celles-ci, quatre opposants ont retiré leur opposition (voir chi.1,2,3,4 page 13 du préavis).

Malgré les tentatives de conciliation, les cinq autres opposants (chi.5,6,7,8 et 9, pages 13 à 19 du préavis) ont jusqu'ici maintenu leurs oppositions.

N.B. Afin de mieux connaître les motifs de l'opposition de l'Association Isles-Valentin Sud (no 7), la Commission s'est fait remettre les correspondances échangées avec la Municipalité (y compris celle envoyée hors délai d'enquête) et le p.v. de la séance (inaboutie) de conciliation.

### **REMARQUES ET VŒU**

En préambule à ses conclusions concernant cet important préavis, la Commission émet les remarques et le vœu qui suivent :

#### **Remarques**

- a) La Commission estime que d'autres oppositions auraient peut-être été retirées si l'article 1 du préavis municipal avait nommément cité les rues perpendiculaires allant bénéficier des mesures de modération de trafic à mettre en place simultanément à la réalisation du tronçon Sud ;
- b) afin de prendre - dans ces quartiers - des mesures proportionnelles aux volumes des diverses circulations, la Commission suggère d'effectuer au Sud-Ouest de la ville des comptages avec origine et destination des dits usagers par le système anonymisé BLUESCAN (exploitant SWISSTRAFIC, voir la récente expérience positive de la Ville de Pully)

**Vœu** : la Commission émet le vœu que l'empreinte écologique soit réduite au minimum notamment par le choix des matériaux qui seront retenus pour la réalisation de la route de contournement.

## **Crédit d'étude de 1,59 mio.fr – secteurs Centre et Ouest**

Conforme à la planification annoncée, le crédit nécessaire à l'étude des secteurs Centre et Ouest – soit entre la rue Roger de Guimps et la route de Sainte-Croix - n'appelle pas de commentaire particulier de la Commission. Longeant le sud du plan de quartier « Aux Parties » dont il sera la voie d'accès, ce tronçon longera le canal du déversoir dès le pont Kiener puis passera sous le viaduc autoroutier. Cette partie « Centre » et « Ouest » devrait soulager la circulation sur la rue de Montagny, la rue des Uttins, le quartier Cheminet- St-Georges, et la saturation de trafic de l'avenue de Grandson.

### ***Conclusions de la Commission :***

***Article 1 :*** l'article 1 est accepté à l'unanimité

***Article 2 :*** l'article 2 est accepté à l'unanimité

***Article 3 :*** l'article 3 est accepté à l'unanimité

***Article 4 :*** les réponses aux oppositions non retirées figurant sous chiffre 5, 6, 8 et 9 du préavis - sont acceptées à l'unanimité. La réponse à l'opposition no 7 est acceptée par 4 oui, 0 non et 3 abstentions  
***N.B. Motif des abstentions: une minorité de la Commission aurait voulu rencontrer le comité de l'association opposante.***

***Article 5 :*** cet article ne demande pas de prise de position de la Commission.

***Article 6 :*** l'article 6 est accepté à l'unanimité

***Article 7 :*** l'article 7 est accepté à l'unanimité

***Article 8 :*** l'article 8 est accepté à l'unanimité

### **Prise de position sur l'ensemble du préavis :**

*La Commission accepte le préavis par 6 oui, 0 non et 1 abstention.*

Yverdon-les-Bains, le 15 novembre 2016

La rapportrice



Pierrette Roulet-Grin